

Compte-Rendu de la Réunion du Mardi 16 Mai 2017

Date de convocation : vendredi 5 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi seize mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGAY, maire.

Etaient présents : M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAURIEN Sylvie, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, M. SOHIER Louis, Mme CHATEIGNIER Annie, Mme LEFEUVRE Andrée, Mme PENIN Véronique, Mme YVERNAULT Rolande, M. PION Patrice, M. PAIN Pierre, M. ALLORENT Benoît, M. LABETOULLE Hervé, M. CHAUMEAU Didier, M. BOUSSAGEON Guy, Mme MICAT Josiane, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme FONTAINE Virginie

Pouvoirs : Mme FONTAINE Virginie a donné pouvoir à Mme LAURIEN Sylvie

M. CHAUMEAU Didier est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2017 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances : DÉCIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2017 :

AFFAIRES SCOLAIRES :

- BIBLIOTHÈQUE CENTRE DOCUMENTAIRE 400 €
- COOPÉRATIVE ECOLE JEAN MOULIN 300 €
- COOPÉRATIVE ECOLE MATERNELLE 300 €

ASSOCIATIONS LOCALES D'ANIMATION :

- AMICALE DES JEUNES 1 000 €
- AMICALE DES JEUNES 2 000 €
- Subvention exceptionnelle pour l'organisation du Festival du 14 Juillet*
- ATELIER THÉÂTRE AEQUORANDA 1 100 €
- CLUB DE BRODERIE "Aux Fils d'Aigurande" 250 €
- COMITÉ DES FÊTES D'AIGURANDE 6 300 €
- GROUPE FOLKLORIQUE AIGURANDAIS 250 €
- CHORALE A TOUT CHŒUR 250 €
- U.C.I.A 800 €
- LA TRUITE AIGURANDAISE 250 €

sous condition d'organiser le concours de pêche des enfants à l'étang d'Aigurande.

- ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE AIGURANDAIS 250 €
- ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE AIGURANDAIS (Subvention exceptionnelle) 750 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES :

- ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE Frédéric Chopin 250 €
- CLUB DE MARCHE 250 €
- SOLEX DU PAYS AIGURANDAIS 250 €
- UNION SPORTIVE AIGURANDAISE 5 000 €
- UNION CYCLISTE D'AIGURANDE 700 €
- CLUB DE PREPARATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AIGURANDAIS 250 €

ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS :

- A.C.P.G. - C.A.T.M. 150 €

DONNEURS DE SANG :

- AMICALE DES DONNEURS DE SANG 300 €

SAPEURS-POMPIERS :

- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS 300 €

ORGANISMES DÉPARTEMENTAUX ET DIVERS :

- LA PRÉVENTION ROUTIÈRE 150 €
- LES MÉDAILLÉS MILITAIRES Secteur La Châtre 100 €

CREATION D'UNE REGIE MUNICIPALE TEMPORAIRE POUR LE SPECTACLE DE FIN D'ANNEE DES T.A.P

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les 5 et 7 juillet 2017 aura lieu le spectacle de fin d'année organisé par les Temps d'Activité Périscolaire. Afin de pouvoir vendre des boissons et de la restauration rapide, il y a lieu de créer une régie temporaire et de nommer un régisseur.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE la création d'une régie temporaire pour le spectacle de fin d'année des Temps d'Activité Périscolaire

NOMME Monsieur Vincent SOTTEAU comme régisseur.

TARIFS VENTE BOISSONS ET RESTAURATION RAPIDE POUR LE SPECTACLE DE FIN D'ANNEE DES T.A.P.

Le conseil municipal, sur proposition de la Commission des Finances, et à l'unanimité adopte les tarifs suivant pour le spectacle de fin d'année des 5 et 7 juillet 2017 des Temps d'Activité Périscolaires.

Sandwich ou Croque-Monsieur	2 €
Boissons au verre	1.50 €
Bière	2 €
Rosé (au verre)	1 €
Sachet de bonbons	1 €

VENTE DES VASQUES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'une demande d'achat des deux anciennes vasques à 3 étages appartenant à la mairie par Monsieur DENORMANDIE.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord et après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE la vente des deux vasques à 3 étages pour le prix de 500 € l'une à Monsieur DENORMANDIE.

CHEMINS DE RANDONNEES :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet,

APPROUVE les nouveaux itinéraires de Promenade et de Randonnée (PR) qui seront promus dans les documents de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne sur proposition du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Indre (cf. cartes.)

APPROUVE son nouveau P.D.I.P.R. (cf. cartes.)

SUPPRIME les anciens itinéraires (de balisage).

Après consultation de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.), DEMANDE l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée en découlant.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes opérations nécessaires pour la remise à jour du dispositif de signalétique et la mise en valeur des sentiers de Promenade et de Randonnée sur la commune d'Aigurande.

DEBAT sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Marche berrichonne prescrit par le Conseil communautaire par délibération du 19 novembre 2015 se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par la Communauté de communes de la Marche berrichonne.

Il précise que, à ce stade de la procédure, il y a lieu d'organiser en séance publique du Conseil municipal un débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) concernant le PLUi conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme.

Ce débat qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des Conseils municipaux des Communes membres et qui porte sur les orientations du PADD doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'arrêt du PLUi.

Le projet de PADD qui a été présenté, par le Cabinet URBAN'ism, à l'ensemble des Conseillers municipaux de la Communauté de communes lors du forum du 3 mai 2017 est développé par le Maire.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert:

- Le conseil municipal exige une offre de soins sur le territoire de la CDC.
- Le Conseil Municipal souhaite des constructions artisanales sur le territoire de la CDC, en particulier sur les 4 pôles commerciaux existants.

- Le conseil municipal souhaite la réappropriation du parc immobilier ancien :
 - changement de destination de certains bâtiments agricoles tout en faisant attention aux exploitations agricoles alentours
 - aménager de vieilles maisons par baux emphytéotiques
- La mobilité des personnes en aménageant des accès pour personnes handicapées mais aussi dans le domaine des transports en communs ou collectifs (lignes de bus, aire de covoiturage,...).
- Le conseil municipal souhaite l'arrivée du Très Haut Débit sur le territoire de la CDC.
- Le conseil municipal souhaite une attractivité plus importante du territoire au niveau touristique :
 - Mise en place d'une signalétique pour les camping-cars et d'un emplacement pour leurs stationnements

A l'issue du débat, le Conseil municipal prend acte de la présentation effective du projet de PADD et de la tenue d'un débat sur les orientations générales du dit projet.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cinéma est classé « art et essai » pour l'année 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courriel de la mairie de Crozon l'informant que celle-ci a fait partir un courrier à la DDT concernant son mécontentement de non reconnaissance de la commune en calamité agricole pour la sécheresse de 2016. Le Conseil Municipal propose que la mairie d'Aigurande en fasse de même.

Séance levée à 22 H 15